

Erasmus: étudier à l'étranger - 1/1

C'est en 2000, que le projet Erasmus a vu le jour. Il a permis à des milliers d'étudiants de pouvoir parfaire leur langue étrangère, leur culture générale, leur vision de l'Europe, en leur proposant d'étudier dans un autre pays de l'Europe.

Jusqu'en 2006, si vous êtes étudiants de l'enseignement supérieur, vous avez la possibilité de vous inscrire dans le cadre du projet ERASMUS, afin d'immerger dans un pays de l'Europe souhaité, et de continuer vos études.

Pour y participer, il vous faut être étudiant dans un des pays éligibles, quel qu'en soit le statut public ou privé de l'établissement dans lequel vous êtes inscrits; et avoir achevé votre première année universitaire. L'élève doit ensuite se rendre au bureau de son lycée qui s'occupe du service international. A noter que dans le cadre du projet ERASMUS, vous devez vous inscrire pour une durée de 3 mois minimum, et jusqu'à 1 an maximum.

Qui paie tout ça ?

Vous. Cependant, il faut savoir qu'une aide financière peut vous être attribuée; il vous faut pour cela vous renseigner auprès de votre établissement sur la "bourse communautaire ERASMUS".

Mais attention, cette bourse ne vous est pas systématiquement attribuée, et elle varie selon le budget ERASMUS de votre lycée.

L'éducation nationale, s'est aussi inscrite dans la promotion du projet ERASMUS, et y participe en offrant une "bourse complémentaire ERASMUS" et/ou "une bourse de mobilité ERASMUS". Ces bourses ne sont réservés qu'aux étudiants qui ont un faible soutien financier.

Pour bénéficier de ces bourses, vous pouvez vous renseigner auprès de votre lycée, ou auprès des collectivités territoriales et du conseil régional.

Et pour ceux qui seraient déjà titulaires d'une bourse, sachez que cette bourse vous est toujours destinée si vous vous engagez dans le projet ERASMUS.

Plus d'informations ?

Mais ne vous inquiétez pas, chaque année la France permet à plus de 20000 autres étudiants de participer à ce projet, ce qui place notre pays en première tête du classement européen. Et si vous voulez plus d'informations, voici une liste de renseignements qui peuvent vous être utiles dans votre démarche, voici une liste de renseignements qui peuvent vous être utiles dans votre démarche :

AGENCE NATIONALE SOCRATES-LEONARD DE VINCI :

tel : 05-56-00-94-00

adresse : 25, quai des Chartrons

33 080 BORDEAUX

site : <http://www.socrates-leonardo.fr>

Le rectorat peut aussi vous informer sur les centres universitaires en relation. Il faut alors s'adresser au DIARIC.

et des adresses de sites, pour des compléments d'informations :

<http://partbase.eupro.se/>, afin de trouver une liste d'établissements participants au projet.

http://www.eurydice.org/accueil_menu/fr/frameset_menu.html, le site de l'information sur l'éducation en Europe